Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 août 2023, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:
Diane Sirard, mairesse
Jean-Claude Ratelle, conseiller
Richard Lévesque, conseiller
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs: Sylvain Leduc, conseiller Sébastien Lavoie, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffièretrésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2023-08-664 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2023-08-665 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 JUILLET 2023 ET DU 24 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 24 juillet 2023 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 24 juillet 2023 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2023-08-666 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 août 2023, au montant de 457 966.64\$ soit acceptée.

ADOPTÉE

2023-08-667 APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE CONCERNANT LA RÉDUCTION POTENTIELLE DES SERVICES À L'HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 242-05-07-2023 de la Ville de Rivière Rouge adoptée le 5 juillet 2023 quant à la réduction potentielle des services à l'hôpital de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches afin qu'elle demande l'engagement ferme, officiel et à long terme du gouvernement du Québec d'aucunement réduire les services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge et plus spécifiquement, pas entre 20h00 et 8h00 et de rejeter le Projet Clinique « 12 heures » ou tout projet similaire, présenté par le Centre de services et de services sociaux des Laurentides (CISSSL).

QUE le gouvernement du Québec et le CISSSL participent activement à la formation d'un « comité santé » avec la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités et MRC du secteur de la Rouge et qu'ils y nomment des représentants compétents afin de trouver des solutions réalistes et concrètes aux différents enjeux réels soulevés.

QUE cette résolution soit transmise à la Ville de Rivière-Rouge.

2023-08-668 BUDGET RÉVISÉ 2023 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES (OMHHL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte le budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides (OMHHL) tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-08-669 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION SST - UMQ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à payer la somme de 3 135.62\$ plus les taxes applicables à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le renouvellement de l'adhésion de la Mutuelle de prévention SST pour l'année 2023.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

2023-08-670 ANNULATION DES COMPTES DE TAXES

CONSIDÉRANT que suite à la rénovation cadastrale, des morcellements de terrains ont été créés et que ces derniers sont sans propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte d'annuler les comptes de taxes suivants:

8270 01 2688	8.60\$
8473 59 4128	39.97\$
8473 79 5432	4.90\$
8473 89 9840	4.90\$
8473 99 8742	4.90\$
8573 09 7210	4.90\$
8573 25 6310	-2.07\$
8575 87 0514	8.98\$
9078 04 1259	37.34\$
9178 20 0150	12.18\$

2023-08-671 MUTATION DE MADAME ASHLEY DENIS

CONSIDÉRANT la demande de mutation de Madame Ashley Denis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accorde la mutation de Madame Ashley Denis au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement à compter du 14 août 2023;

QUE la date d'ancienneté soit le 25 mai 2021.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2023-08-672 ENTENTE AVEC MONSIEUR DAVID BERGERON, INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'entente intervenue entre Monsieur David Bergeron, inspecteur en bâtiment et la Municipalité de Ferme-Neuve, telle que déposée.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, ladite entente.

ADOPTÉE

2023-08-673 COLLOQUE DE ZONE ADMQ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisées à assister au Colloque de Zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se déroulera les 12 et 13 octobre 2023 au Grand Lodge à Mont-Tremblant.

QUE les frais d'inscription soient déboursés par la Municipalité de Ferme-Neuve et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités soient payés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

2023-08-674 CONFIRMATION DE LA FIN DE PÉRIODE DE PROBATION - RESPONSABLE AUX LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la période de probation de la responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire prenait fin le 25 juillet 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme que Madame Sonia Lachaine, responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire, répond avec satisfaction aux exigences du poste et que se termine sa période de probation.

QUE la date d'ancienneté soit le 25 janvier 2023.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2023-08-675 ADHÉSION AU PREL

CONSIDÉRANT que les partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) ont comme mission de sensibiliser, mobiliser et engager les jeunes, leur famille et l'ensemble des acteurs du milieu autour de la persévérance scolaire et la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire devenir membre pour la persévérance scolaire et de la réussite éducative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 25.00\$ aux partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) pour son adhésion en tant que membre pour 2023-2024.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, le formulaire d'adhésion pour devenir membre pour la persévérance scolaire et la réussite éducative.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'opération.

2023-08-676 ANNULATION DU FONDS RÉSERVÉ - ABATTOIR

CONSIDÉRANT que le fonds réservé de 100 000.00\$ n'a pas été utilisé à ce jour dans le cadre de la relance de l'exploitation de l'abattoir de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'engage à réserver cette somme à nouveau dans le budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée d'annuler le fonds affecté de 100 000.00\$ #GL 59 13045 000 dans le cadre de la relance de l'exploitation de l'abattoir de Ferme-Neuve et de retourner la somme au surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2023-08-677 ACHAT D'UNE TRANSMISSION POUR LA NIVELEUSE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-623 relativement à l'achat d'une transmission pour la niveleuse au montant de 40 000.00\$;

CONSIDÉRANT que ladite somme a été prise à même le surplus de fonctionnement non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 40 000.00\$ relative à l'achat d'une transmission pour la niveleuse pour le service des travaux publics soit financée par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

QUE la somme de 8 481.83\$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de cet achat.

ADOPTÉE

2023-08-678 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT l'ampleur du projet de la classification des archives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Naomie Lajeunesse comme étudiante archiviste, à raison de deux journées par semaine, du 1er septembre 2023 au 30 avril 2024, selon ses disponibilités, en télétravail, pour poursuivre l'archivage numérique.

2023-08-679 ACHAT DE BOYAUX D'INCENDIE

CONSIDÉRANT que des boyaux pour le service des incendies doivent être remplacés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de L'Arsenal au montant de 7 120.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'achat de boyaux pour le service des incendies;

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Mathieu Meilleur, directeur du service de sécurité incendie, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

QUE la somme de 747.51\$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de cet achat.

ADOPTÉE

2023-08-680 DÉNEIGEMENT CHEMIN DES DOMAINES

CONSIDÉRANT la demande reçue pour le prolongement du déneigement sur le Chemin des Domaines;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de nouvelle construction sur ledit chemin;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, à ce jour, le service d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal ne peut répondre favorablement à la demande quant au prolongement du déneigement sur le Chemin des Domaines.

2023-08-681 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET ENTRETIEN, DOSSIER NO JPZ46787/NO DE FOURNISSEUR 32175

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet Entretien, dossier No JPZ46787, No de fournisseur 32175.

ADOPTÉE

2023-08-682 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX - MONTÉE LEBLANC - PHASE 2

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres avec le système SEAO pour les travaux de remplacement de ponceaux et d'aller en appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux ainsi que pour le contrôle des matériaux pour le remplacement de ponceaux de la Montée Leblanc, phase 2.

ADOPTÉE

2023-08-683 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour procéder à l'achat d'une niveleuse usagée.

2023-08-684 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-23-V-16 - CONCASSAGE ET TAMISAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET SABLE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-23-V-16 fait sur invitation pour le concassage et tamisage de matériaux granulaires et sable;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues:

• 9079-9149 Qc inc. (Transport Yan Lévesque et Fils):

MG 56 à 7.18\$/tonne MG 20B à 7.48\$/tonne MG 112 à 5.18\$/tonne

V. Meilleur et Frères inc.:

MG 56 à 19.54\$/tonne (matériel et transport) MG 20B à 19.54\$/tonne (matériel et transport) MG 112 à 5.18\$/tonne

Les taxes sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, la soumissions de V. Meilleur et Frères inc. a été jugée non conforme à notre appel d'offres;

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, la soumission de 9079-9149 Qc inc. (Transport Yan Lévesque et Fils) a été jugée conforme à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-23-V-16 fait sur invitation pour le concassage et tamisage de matériaux granulaires et sable soit accordé à 9079-9149 Qc inc (Transport Yan Lévesque et Fils) aux montants de:

MG 56: 7.18\$/tonne
MG 20B: 7.48\$/tonne
MG 112: 5.18\$/tonne

Les taxes sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

2023-08-685 MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - DEMANDE D'AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES AU MELCCFP

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite réaliser des travaux de remplacement de ponceaux sur la Montée Leblanc - Phase 3;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont soumis aux autorisations en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Véronique Coulombe, ingénieure en environnement à la Direction de l'ingénierie et des infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

ADOPTÉE

2023-08-686 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 216, 15E AVENUE (LOT 5 091 305)

La mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure et invite la population à se prononcer;

La directrice générale et greffière-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot 5 091 305 a déposé une demande de dérogation mineure (2023-0274) afin de régulariser en zone COM-02 :

- L'emplacement du bâtiment principal situé à 2.06 mètres de la ligne avant et 0.22 mètre de la ligne arrière au lieu de 3 mètres:
- L'emplacement de la remise située à 0.33 mètre de la marge latérale au lieu de 1 mètre.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage numéro 23 aux articles 3.4.2.1, à la grille de spécification et à l'article 8.3.1 e).

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car la citoyenne devra déplacer les constructions existantes depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT le faible impact sur les voisins étant donné que les constructions sont présente depuis 40 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure concernant l'emplacement de la maison et du cabanon, le tout pour le lot 5 091 305, au cadastre du Québec, zone COM-02.

ADOPTÉE

2023-08-687 MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire déposer une demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la modification demandée est de permettre que les lots ayant des droits acquis d'y mettre une roulotte puissent avoir des constructions équivalentes aux roulottes sur les terrains de camping, soit une véranda, un toit sur la roulotte, un cabanon, un gazebo et un abri à bois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a dûment rempli le formulaire de la MRC expliquant les raisons d'une demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme le dépôt de la demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2023-08-688 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024-2029

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se doter d'un plan de développement durable et entre autres, réduire notre empreinte écologique;

CONSIDÉRANT le développement économique et les besoins environnementaux et sociaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve se veut dynamique, mobilisée et protectrice de son environnement et de ses ressources naturelles, fidèle aux principes du développement durable, offrant à tous ses citoyens une pleine qualité de vie dans un milieu économiquement diversifié et revitalisé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire établir des orientations et des priorités afin de répondre aux besoins de la population de la Municipalité de Ferme-Neuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte le plan de développement durable, tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-08-689 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 511 076 a déposé une demande de modification règlementaire afin d'augmenter la superficie des garages détachés à 115m² au lieu de 54m².

CONSIDÉRANT que la superficie des garages détachés sur le territoire de la municipalité est de 115m² minimalement excepté en REC-12:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte de modifier le règlement de zonage pour augmenter la superficie maximale des garages détachés en zone REC-12 à 115m².

ADOPTÉE

2023-08-690 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la fille des propriétaires du lot 5 113 404 a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin d'effectuer une utilisation autre qu'agricole sur une partie du lot 5 113 404;

CONSIDÉRANT que l'utilisation supplémentaire sera pour une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT que l'utilisation sera de 3 715 m² sur une superficie de lot de 802 995.8 m²;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande d'utilisation autre qu'agricole est conforme à la règlementation municipale et qu'elle appuie cette demande pour le lot 5 113 404 au cadastre du Québec sur le territoire de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

MONSIEUR JEAN-CLAUDE RATELLE MENTIONNE QU'IL NE VOTERA PAS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET UN EMPRUNT CORRESPONDANT

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 192 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET UN EMPRUNT CORRESPONDANT

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 192 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc d'égout et un emprunt correspondant.

2023-08-691 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 23-31 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 187-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 187 ADOPTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION, LA TRANSFORMATION OU LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 187-1 modifiant le règlement numéro 187 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 187-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 187 ADOPTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION, LA TRANSFORMATION OU LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 187-1 modifiant le règlement numéro 187 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 193 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 193 concernant la prévention des incendies.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 193 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 193 concernant la prévention des incendies.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2023-08-692 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 14 goût 2023 soit levée. Il est 20h26.

ADOPTÉE
DIANE SIRARD, Mairesse
BERNADETTE OUELLETTE, Directrice générale et greffière- trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
Diane Sirard, mairesse